



Société ontarienne de financement de la croissance Plan d'activités 2020-2023

Au 26 février 2020

Autorisation :
Original approuvé par :
« Vic Fedeli »

Signature

Date

L'honorable Vic Fedeli
Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Table des matières

1.0	Résumé analytique.....	3
2.0	Points saillants des résultats de 2019-2020 à ce jour	5
3.0	Mandat et loi applicable	10
4.0	Aperçu des activités et initiatives actuelles et futures	11
5.0	Analyse de l'environnement : Évaluation des enjeux auxquels la SOFC est confrontée .	14
6.0	Orientations stratégiques pour 2020-2023.....	16
7.0	Aperçu de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme.....	19
8.0	Ressources humaines	20
9.0	Plan de communication	21
10.0	Aperçu des résultats de 2019-2020	21
	Annexe A : Information financière	27
	Annexe B : Gouvernance	31
	Annexe C : Organigramme.....	33

1.0 Résumé analytique

Le plan d'activités annuel de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») décrit son orientation stratégique et ses activités pour les trois prochains exercices.

Le Conseil de gestion du gouvernement (« CGG ») caractérise la SOFC comme un « organisme dirigé par un conseil ». Les organismes dirigés par un conseil peuvent exploiter une entreprise et mener des activités pour soutenir leurs mandats. De tels organismes doivent également présenter leur plan d'activités annuel à leur ministre au plus tard un mois avant le début de l'exercice de l'organisme provincial (le 1^{er} mars pour la SOFC) aux fins d'approbation. Cela signifie que les résultats inclus dans ce plan d'activités ne couvrent pas la totalité de l'exercice 2019-2020 et s'arrêtent plutôt à la date de soumission.

La SOFC a été créée à titre d'organisme de la Couronne le 1^{er} février 2009 aux termes de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») et elle relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »). Le mandat de la SOFC concorde étroitement avec les efforts déployés par la province en matière de croissance économique et d'augmentation de l'emploi en Ontario. Plus particulièrement, la SOFC :

- fait des placements dans des fonds de capital-risque et des entreprises spécialisées dans la technologie;
- gère le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes;
- administre ses participations à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe;
- fournit des conseils à la province sur les questions de capital-risque;
- soutient la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province.

La SOFC a octroyé environ 330 millions de dollars aux gestionnaires de fonds et aux entreprises en démarrage situés en Ontario et axés sur l'Ontario. Les initiatives de capital-risque de la SOFC, combinées au capital de tiers, ont collectivement mis à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises du Canada un montant de plus de trois milliards de dollars. Grâce aux initiatives de capital-risque de la SOFC, les entreprises financées par capital-risque emploient actuellement plus de 11 000 personnes au Canada, dont la majorité est située en Ontario, et ont enregistré cumulativement environ 7,5 milliards de dollars de revenus et 2 milliards de dollars de dépenses en recherche et développement¹.

Lorsqu'on les compare aux programmes de développement économique traditionnels (p. ex., les subventions, les prêts et les crédits d'impôt), les

¹ Les revenus et les dépenses en recherche et développement ont été cumulés pour l'ensemble du portefeuille de la SOFC depuis sa création.

placements de la SOFC dans les fonds de capital-risque se sont révélés des outils efficaces pour créer la prochaine génération d'emplois de haute qualité et bien rémunérés en Ontario, à peu de frais ou sans frais pour le gouvernement. Les initiatives de capital-risque de la SOFC sont conçues pour générer en fin de compte des rendements positifs nets pour la province et profiter de la totalité des avantages économiques de ces placements (p. ex., emplois, recettes fiscales, etc.).

L'accès au capital-risque est essentiel à la réussite des petites entreprises de l'Ontario, étant donné qu'il joue un rôle clé dans la croissance de leurs activités jusqu'à ce qu'elles puissent profiter des sources de financement traditionnelles, comme les prêts et d'autres titres d'emprunt. La SOFC apporte également son soutien aux petites entreprises de l'Ontario en formant des gestionnaires de fonds et des professionnels en placements situés en Ontario. Cette initiative permet de veiller à ce que l'on dispose de talents locaux en mesure de cerner les entrepreneurs et les technologies de calibre mondial, avec l'expérience nécessaire pour aider ces entreprises à accroître leurs activités afin qu'elles deviennent rentables.

Une infrastructure de capital-risque et un climat de placements solides, y compris un accès aux capitaux à toutes les étapes de la croissance d'une entreprise et des gestionnaires de fonds de premier plan en mesure de fournir leur expertise en ce qui a trait au développement et à la rentabilisation des technologies, sont nécessaires pour mettre sur pied des entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale et les inciter à rester en Ontario – plutôt que de « semer » des entreprises qui doivent ensuite déménager (p. ex., aux États-Unis) pour bénéficier de bassins de capitaux et de marchés mondiaux plus importants et plus accessibles.

Le développement d'une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario aidera à son tour à renforcer l'économie ontarienne et créera des possibilités d'emploi dans les secteurs économiques clés de la province. Pour ce faire, la SOFC fournit aux entrepreneurs technologiques de premier plan de l'Ontario les capitaux qui ne leur seraient pas accessibles autrement, afin qu'ils puissent mettre sur le marché de nouvelles découvertes, mais aussi pour les aider à atteindre la taille nécessaire pour réaliser leur plein potentiel économique.

Jusqu'à maintenant, conformément à son mandat, la SOFC s'est notamment engagée à investir dans les fonds gérés à l'externe suivants :

- Fonds ontarien de capital-risque SC (« FOCR »);
- Northleaf Venture Catalyst Fund LP (« NVCF »);
- Fonds Démarrage et expansion;
- Yaletown Innovation Growth LP (« Yaletown »);
- Lumira Ventures III LP (« Lumira »);
- Genesys Ventures III LP (« Genesys »).

La SOFC effectue également des placements directs à l'aide du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (« FODTE »), aux côtés d'investisseurs qualifiés dans des entreprises de technologies émergentes.

Grâce à une diversification du portefeuille dans un bon nombre de fonds et de sociétés pour atténuer les risques financiers, la SOFC fournit un moyen axé sur le marché pour appuyer le développement des petites entreprises et mieux saisir les avantages économiques connexes à long terme, y compris la création d'emplois de haute qualité et bien rémunérés pour la population de l'Ontario.

Au cours des trois prochains exercices, les activités indirectes seront axées sur les orientations stratégiques suivantes :

- gérer le portefeuille de placements de la SOFC et ses activités d'exploitation générales de manière prudente et rentable;
- soutenir la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province;
- entreprendre les priorités particulières indiquées dans la lettre de mandat annuelle de l'organisme.

2.0 Points saillants des résultats de 2019-2020 à ce jour

La SOFC est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs clés suivants :

1) *Gestion du portefeuille de placements du FODTE*

La SOFC atteint la quasi-totalité des objectifs de 2019-2020 pour le FODTE, à savoir :

- administrer le FODTE de façon efficace et rentable;
- clore les opérations relatives aux placements approuvés dans les délais requis;
- surveiller les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

La SOFC continue de participer à des placements de suivi dans ses autres entreprises financées par capital-risque comprises dans le FODTE, au besoin.

Résumé des résultats²:

1. Résultats du FODTE :

- Placements :
 - Engagements totalisant environ 101 millions de dollars envers 27 entreprises ontariennes
- Effet de levier sur les placements :
 - Capitaux de tiers d'environ 3,5 \$ pour chaque 1 \$ investi par le FODTE

2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le FODTE enregistrent collectivement :

- 820 millions de dollars de revenus;
- 400 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- quelque 636 postes à temps plein en Ontario.

2) *Administrer les participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe*

La SOFC atteint la quasi-totalité des objectifs de 2019-2020 concernant sa participation à titre de société en commandite dans des fonds de capital-risque gérés à l'externe, notamment :

- superviser la gestion de sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe de manière efficiente et rentable;
- répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis;
- surveiller les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

Voici un résumé des résultats du FOCR, du NVCF et du fonds Démarrage et expansion. Yaletown, Lumira et Genesys sont dans les premières étapes de leurs périodes d'investissement actives respectives et les résultats devraient être publiés dans le prochain plan d'activités.

Résumé des résultats³ :

1. Résultats du FOCR :

- Le FOCR est entièrement engagé comme suit :
 - 9 engagements envers des fonds situés en Ontario et axés sur l'Ontario;
 - 7 copacements directs dans des entreprises situées en Ontario.

² Cumulés depuis le premier placement du FODTE.

³ Cumulés depuis le premier placement

- L'effet de levier du FOCR a été de 5 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds.
- Ensemble, les capitaux engagés par le FOCR et des tiers ont généré plus de 1 milliard de dollars pour des fonds et des sociétés situés en Ontario et axés sur l'Ontario.

2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le FOCR actives au Canada enregistrent collectivement :

- 3,7 milliards de dollars de revenus;
- 780 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- plus de 3 300 employés actuellement.

1. Résultats du NVCF :

- Le NVCF est entièrement engagé comme suit :
 - 15 engagements;
 - 12 copacements directs dans des entreprises canadiennes.
- L'effet de levier du NVCF a été de 7,5 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds.
- Ensemble, les capitaux engagés par le NVCF et des tiers ont généré plus de 2 milliards de dollars pour des fonds et sociétés actives au Canada et en Ontario.

2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le NVCF actives au Canada enregistrent collectivement :

- 3 milliards de dollars de revenus;
- 820 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- plus de 6 500 employés actuellement.

1. Résultats du fonds Démarrage et expansion :

- Le fonds Démarrage et expansion est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
 - 16 copacements directs dans des sociétés ontariennes totalisant environ 29 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Démarrage et expansion a été de 2,3 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Démarrage et expansion, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 95 millions de dollars pour des sociétés ontariennes.

2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Démarrage et expansion actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 124 millions de dollars de revenus;
- 42 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- environ 500 employés actuellement.

3) Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

Même si elle a participé à un moins grand nombre d'événements de capital-risque jusqu'à maintenant pour l'exercice 2019-2020 que par les années précédentes en raison du gel des dépenses discrétionnaires à l'échelle du gouvernement, la SOFC rencontre de manière proactive les gestionnaires de fonds de capital-risque, les investisseurs, les leaders d'opinion du secteur des technologies et les experts en la matière afin de recueillir des renseignements importants sur le marché qui aideront à façonner les politiques publiques appropriées en matière de capital-risque dans les prochaines années. La SOFC continue également de fournir des conseils au ministère et à la province sur les questions de capital-risque, au besoin.

La SOFC participe à des événements de capital-risque locaux, y compris au sommet Canadian Fintech 3.0, à la conférence Collision 2019 et à la conférence True North 2019. Elle joue également un rôle actif dans les événements du secteur, par exemple en présentant un discours dans le cadre de l'événement Canadian Innovation Exchange, du sommet Canadian Private Equity ainsi que d'autres conférences de la région. Ces événements sont essentiels pour établir et maintenir des liens solides avec d'autres investisseurs qui interagissent avec les entreprises à différentes étapes de leur cycle de vie. Plus ces relations sont solides, plus la SOFC peut accéder efficacement aux renseignements sur le marché concernant les fonds actuellement mobilisés ou devant l'être, ainsi qu'à des renseignements pour cerner les possibles lacunes relatives aux stades ou au secteur auxquelles font face les petites et moyennes entreprises de l'Ontario.

Le 27 juin 2019, le ministère a demandé à la SOFC de mettre sur pause les placements dans les nouveaux fonds de capital-risque, mais de continuer à surveiller les possibilités d'investissement « afin que les investissements puissent commencer au moment de la reprise, le cas échéant ». Par conséquent, la SOFC poursuit l'engagement proactif des gestionnaires de fonds qui mobilisent actuellement des fonds pour rester à l'affût des possibilités d'investissement. Ainsi, la SOFC continue de recueillir des renseignements sur le marché et peut reprendre ses activités d'investissement rapidement une fois qu'elle sera autorisée à le faire.

4) **Entreprendre les priorités particulières soulignées dans la dernière lettre de mandat de l'organisme**

La lettre de mandat de l'organisme, datée du 20 décembre 2018, a présenté un certain nombre de priorités particulières à réaliser au cours de l'exercice 2019-2020, en plus de gérer le portefeuille de placements actuel de la SOFC et de soutenir la création de l'écosystème de capital-risque de l'Ontario. Le tableau ci-dessous présente chaque priorité et son état actuel.

Priorité	État
Négocier et conclure une ou des conventions de société en commandite avec un ou plusieurs fonds de capital-risque dans le secteur des sciences de la vie.	Jusqu'à maintenant, la SOFC a réussi à négocier et à conclure une convention de société en commandite avec deux fonds de capital-risque dans le secteur des sciences de la vie. La SOFC continue de travailler avec le dernier gestionnaire de fonds identifié afin de conclure un engagement en matière d'investissement.
Revoir le protocole d'entente (PE) entre la SOFC et le ministère.	Le PE révisé a été dûment signé le 22 août 2019.
Mettre en œuvre le cadre annuel pour l'investissement.	<p>La SOFC a élaboré un cadre annuel pour l'investissement conjointement avec le ministère, lequel a été approuvé par le conseil d'administration de la SOFC, puis déposé officiellement auprès du ministère le 29 janvier 2019.</p> <p>Comme il a été mentionné au point n° 3 ci-dessus, le ministère a ensuite demandé à la SOFC de « <i>suspendre la diligence raisonnable et les plans visant à effectuer les investissements en capital-risque proposés dans le cadre pour l'investissement approuvé jusqu'à nouvel ordre de la part du ministère</i> ». La SOFC continue de suivre cette directive.</p>

3.0 Mandat et loi applicable

La SOFC a été créée aux termes de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC, et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- b) acquérir les autres placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements, et s'en occuper, notamment les gérer;
- c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements;
- d) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa a), b) ou c).

La Loi prévoit que le ministre peut communiquer des politiques ou donner des directives par écrit à la SOFC sur des questions se rattachant à l'exercice de ses pouvoirs ou fonctions, et que le conseil d'administration de la SOFC (le « conseil d'administration ») doit veiller à ce que ces politiques et directives soient mises en application rapidement.

Le Règlement de l'Ontario 278/09 pris en application de la Loi (le « Règlement ») prescrit des fonctions additionnelles relativement aux placements, qui autorisent la SOFC à faire :

1. des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - i. soit des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées; ou
 - ii. soit d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
2. des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - i. soit des sociétés fermées⁴, ou
 - ii. soit des sociétés ouvertes⁵, si la Société,
 - A. soit a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées, ou
 - B. soit a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.

⁴ Dans le règlement, « société fermée » s'entend d'une société qui n'est pas une société ouverte;

⁵ Dans le règlement, « société ouverte » s'entend d'une société qui fait inscrire ses valeurs mobilières à la cote d'une Bourse.

3. des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

En vertu du Règlement, la SOFC peut également réaliser d'autres activités afin de développer davantage l'écosystème de capital-risque ontarien comme suit :

- a) mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer;
- b) recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque;
- c) fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque;
- d) entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions ci-dessus.

La Loi, ainsi que les règlements administratifs de la SOFC et le protocole d'entente (PE) conclu entre le ministre et le président du conseil d'administration décrivent en termes généraux l'exploitation et la gestion de la Société.

La SOFC doit présenter son rapport annuel au ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice. Le rapport annuel est déposé à l'Assemblée législative. Les états financiers sont consolidés avec les comptes publics de l'Ontario.

4.0 Aperçu des activités et initiatives actuelles et futures

4.1 Initiatives actuelles

La SOFC a la responsabilité de gérer :

- son portefeuille de placements du FODTE;
- sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe.

1) Portefeuille de placements du FODTE

Lancé en juillet 2009, le FODTE a été présenté comme un fonds de 250 millions de dollars qui, de concert avec des investisseurs admissibles, fait des copacements directs dans des sociétés ontariennes innovatrices fermées à fort potentiel, actives dans les secteurs suivants : technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé de pointe, médias numériques et technologies de l'information et des communications. Conformément aux consignes de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés, seulement dans des portefeuilles de sociétés existants,

au besoin. La SOFC est responsable de toutes les décisions concernant les copacements associés au FODTE.

2) Participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe :

Il incombe à la SOFC de gérer ses participations dans des fonds gérés à l'externe :

a) Fonds ontarien de capital-risque SC (« FOCR »)

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année décisive :	2008
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds ⁶
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	205 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	90 millions de dollars

b) Northleaf Venture Catalyst Fund LP (« NVCF »)

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année décisive :	2014
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds ⁷
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	300 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	50 millions de dollars

c) Fonds Démarrage et expansion

Gestionnaire du fonds :	ScaleUP Venture Partners, Inc
Année décisive :	2016
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC
Taille totale du fonds :	106 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC : ⁸	25 millions de dollars

⁶ Le FOCR investit principalement dans des fonds de capital-risque et fait des copacements directs discrétionnaires dans des sociétés ontariennes.

⁷ Le NVCF investit principalement dans d'autres fonds de capital-risque et fait des copacements directs discrétionnaires dans des sociétés en Ontario et au Canada.

⁸ Conformément aux consignes du ministère de janvier 2017.

d) Yaletown Innovation Growth LP (« Yaletown »)

Gestionnaire du fonds :	Yaletown Partners Inc.
Année décisive :	2017
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC/Technologies propres
Taille totale du fonds :	128 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	20 millions de dollars

e) Lumira Ventures III LP (« Lumira »)

Gestionnaire du fonds :	Lumira Capital Investment Management Inc.
Année décisive :	2017
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	179 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	23 millions de dollars

f) Genesys Ventures III LP (« Genesys »)

Gestionnaire du fonds :	Genesys Capital Management (Fund III) Inc.
Année décisive :	2016
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	107 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	17 millions de dollars

4.2 Initiatives futures

La SOFC mettra en œuvre de nouvelles initiatives telles qu'approuvées par la province. À mesure que l'on récupérera du capital des placements actuels, la SOFC travaillera avec le ministère afin de créer et de mettre en œuvre des politiques de développement économique qui soutiennent les petites entreprises de l'Ontario, ce qui peut comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- déterminer les secteurs dans le besoin sur le marché du capital-risque de l'Ontario en réalisant des recherches et en examinant les réseaux et les renseignements sur le marché;

- affecter des capitaux dans ces domaines par l'entremise de placements stratégiques auprès des gestionnaires de fonds ciblant ces types de secteurs.

L'organisme continuera de mettre l'accent sur le développement d'un secteur de capital-risque durable et à long terme en Ontario dans le but de créer un environnement au sein duquel les petites entreprises peuvent prospérer, ce qui permettra en retour de faire croître l'économie de l'Ontario et de créer des possibilités d'emploi dans des secteurs économiques clés de la province.

5.0 Analyse de l'environnement : Évaluation des enjeux auxquels la SOFC est confrontée

5.1 Facteurs externes

En 2019, il s'agissait de la deuxième année consécutive pendant laquelle le total annuel des placements de capital-risque était supérieur à 2 milliards de dollars en Ontario. Le total des placements de capital-risque de 2,7 milliards de dollars a surpassé de manière significative le total de 2,1 milliards de dollars atteint en 2018 et poursuit la tendance générale d'augmentations d'une année à l'autre observée au cours de la dernière décennie.

L'Ontario continue de demeurer en tête de toutes les provinces en termes de placements de capital-risque en réalisant 38 % du total du pays pour ce genre de placements, y compris plusieurs opérations d'une valeur de plus de 100 millions de dollars, figurant ainsi au 7^e rang des instances nord-américaines. La région de Toronto demeure en tête de la liste des cibles de placements régionales du Canada en obtenant 2,1 milliards de dollars en capital-risque, mais elle ne figure plus parmi les dix régions métropolitaines pour lesquelles on observe les investissements les plus importants en glissant au 12^e rang. Les opérations dans le secteur des TIC continuent de bénéficier de la majorité des placements en capital-risque de l'Ontario, totalisant 2,08 milliards de dollars provenant de 176 opérations en 2019. Les opérations dans les secteurs des sciences de la vie et des technologies propres ont réalisé des gains modestes en termes de valeur et de nombre en 2019, mais elles figurent encore très loin de celles des TIC.

Les capitaux étrangers continuent de jouer un rôle clé dans les placements en capital-risque au Canada. En 2019, les fonds canadiens ont représenté moins de la moitié (46 %) du total des capitaux investis divulgués et ont été devancés par les fonds établis aux États-Unis, ces derniers ayant représenté 47 % du total des capitaux. Même si on peut considérer que la confiance à l'égard des investissements étrangers est encourageante, le niveau croissant de capitaux étrangers investis à l'échelle nationale souligne le besoin de continuer à soutenir la capacité des gestionnaires de fonds locaux à croître et à développer leurs activités. Les fonds nationaux plus importants pouvant offrir des rondes de financement plus significatives accroissent l'accès des sociétés privées de

l'Ontario aux niveaux de capitaux nécessaires pour financer leur développement et être concurrentielles à l'échelle internationale. L'accessibilité des niveaux appropriés de capital-risque national peut favoriser la création d'un cycle positif de croissance des placements, de sorties réussies et de rendement du capital investi pour les marchés de capital-risque du Canada.

Perspectives économiques

Les tensions commerciales croissantes et l'incertitude sur le plan géopolitique se sont combinées et ont entraîné un important ralentissement du commerce mondial en 2019. La récente prévision du rythme de croissance de 1,2 % de l'Organisation mondiale du commerce représente moins de la moitié du taux de 2,6 % que l'on prévoyait en avril. Une telle issue représenterait le rythme le plus faible observé depuis les dix dernières années, laissant à l'économie mondiale un petit coussin pour absorber d'autres chocs politiques et économiques.

Les initiatives entreprises par les banques centrales du monde entier visant à assouplir la politique monétaire devraient contribuer à atténuer le sentiment de cycle négatif qui s'installe pour finalement semer l'espoir d'une modeste reprise en 2020. Selon l'Organisation mondiale du commerce, la progression prévue de la croissance des échanges devrait atteindre 2,7 % en 2020, une baisse par rapport à la prévision précédente de 3 %.

Traditionnellement, la détérioration de la conjoncture économique en Europe et en Asie n'a pas entraîné de récessions en Amérique du Nord. Les liens économiques et financiers se tissent habituellement dans l'autre sens. Toutefois, un affaiblissement plus marqué de la demande étrangère et du flux des échanges continuera de freiner la croissance aux États-Unis et au Canada.

La SOFC continuera de surveiller l'économie et les répercussions possibles sur son portefeuille de placements, s'il y a lieu, et révisera ses stratégies de placement en fonction de celles-ci.

5.2 Facteurs internes

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, la SOFC doit rendre compte de ses activités, ses opérations et ses résultats, lesquels peuvent subir les contrecoups des changements apportés dans les orientations et les politiques gouvernementales. La SOFC continuera de satisfaire ses objectifs commerciaux en respectant les directives gouvernementales applicables et les exigences en matière de production de rapports.

6.0 Orientations stratégiques pour 2020-2023

La SOFC a été établie afin de promouvoir la création d'une industrie du capital-risque concurrentielle à l'échelle mondiale en Ontario qui soutient les entreprises innovantes ontariennes. L'objectif à long terme de la SOFC est d'investir de manière stratégique dans des fonds qui :

- contribuent à accroître l'offre de capital d'investissement de départ et son déploiement efficace en Ontario et à augmenter l'effectif des gestionnaires de fonds très performants pour gérer l'investissement du capital-risque en Ontario;
- permettent de rehausser le niveau d'investissements institutionnels et corporatifs en capital-risque en Ontario;
- améliorent la circulation des capitaux à toutes les étapes de l'investissement dans des entreprises innovantes ontariennes.

Pour soutenir les objectifs à long terme de la SOFC, les activités indirectes des trois prochains exercices financiers seront axées sur des initiatives afin de respecter les orientations stratégiques énumérées ci-dessous, tout en ciblant les priorités particulières soulignées dans la plus récente lettre de mandat de l'organisme pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

1) *Gérer le portefeuille de placements de la SOFC et ses activités d'exploitation de manière prudente et rentable*

- Administrer les participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe.
- Gérer le reste des entreprises financées par capital-risque comprises dans le FODTE jusqu'à ce que tous les placements soient pleinement réalisés.
- Veiller à la gestion efficiente et efficace des activités d'exploitation de la SOFC.

2) *Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque*

- Établir des relations et des réseaux clés permettant de recueillir des renseignements sur le marché afin de cerner les possibilités

d'investissement et de déterminer des politiques publiques en matière de capital-risque.

- Tirer parti des relations et des réseaux de la SOFC pour attirer de nouveaux investissements dans les sociétés ontariennes.

3) *Entreprendre les priorités particulières soulignées dans la dernière lettre de mandat de l'organisme*

- Réaliser les placements approuvés par le conseil d'administration dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie.
- Poursuivre la suspension des activités d'investissement en vertu du cadre pour l'investissement.

Gérer le portefeuille de placements de la SOFC et ses activités d'exploitation de manière prudente et rentable

But	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la gestion efficiente et efficace des activités d'exploitation de la SOFC, y compris sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe et le reste du portefeuille de placements du FODTE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'exploitation de la SOFC comme pourcentage du capital investi. • Respect des exigences législatives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'exploitation comme pourcentage du capital investi représentent au plus 0,25 %, un taux considérablement inférieur aux frais de gestion exigés par les gestionnaires de fonds de fonds se situant généralement entre 0,4 % et 0,75 %. • Plan d'activités annuel et rapport annuel présentés le 1^{er} mars et dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier respectivement.
<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les résultats et rendre compte des indicateurs de rendement clés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des commandités, chaque trimestre, les indicateurs de rendement clés et autres paramètres pertinents; vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées et assurer leur respect, et recueillir des renseignements 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les indicateurs de rendement clés chaque trimestre, sinon, prendre les mesures appropriées au besoin.

But	Mesure de rendement	Objectifs
	sur le marché en ce qui concerne les engagements et les placements du fonds.	
<ul style="list-style-type: none"> Répondre à tous les appels de capitaux des fonds gérés à l'externe dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des appels de capitaux auxquels on a répondu dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Le commandité doit répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la poursuite des services commerciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de roulement du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de roulement annuel du personnel doit être inférieur à 15 %.

Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

But	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Établir des relations et des réseaux clés permettant de recueillir des renseignements sur le marché afin de cerner les possibilités d'investissement et de déterminer des politiques publiques en matière de capital-risque. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions avec des investisseurs potentiels, des gestionnaires de fonds et d'autres intervenants du secteur du capital-risque. 	<ul style="list-style-type: none"> 12 réunions par année.
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un multiple des capitaux net positif dans l'ensemble du portefeuille de placements de la SOFC. 	<ul style="list-style-type: none"> Regrouper le multiple des capitaux net pour le portefeuille de placements de la SOFC. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un multiple des capitaux net d'au moins 1,2x.

Entreprendre les priorités particulières soulignées dans la dernière lettre de mandat de l'organisme

But	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les placements approuvés par le conseil d'administration dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les placements prévus dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie ont été réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Placements effectués au plus tard le 31 mars 2021.

7.0 Aperçu de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme

Facteur de risque	Description	Probabilité d'occurrence	Incidence si le risque se produit	Stratégie de mitigation
Risque associé aux ressources humaines	Risque que la SOFC n'ait pas les ressources humaines nécessaires pour s'acquitter de son mandat.	Moyenne	Élevée	Examiner les besoins organisationnels chaque année et collaborer avec le ministère pour prendre les mesures correctives nécessaires.
Risque financier	Une éventuelle faiblesse des marchés financiers pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile de recouvrer les placements de la SOFC en procédant à des sorties.	Moyenne	Élevée	La SOFC surveille le rendement de son portefeuille de placements en examinant les rapports d'évaluation semestriels du FODTE fournis par son fournisseur de services externe ainsi que les rapports trimestriels présentés par les gestionnaires de fonds. Toute situation susceptible de nuire au portefeuille est examinée et un plan d'action est élaboré afin de remédier le mieux possible à cette situation.
Risque opérationnel	Risque de continuité des opérations en cas de sinistre ou d'autres événements.	Moyenne	Moyenne	Le plan de continuité des activités de la SOFC est examiné, mis à jour et approuvé chaque année afin de s'assurer que l'organisme est prêt à faire face aux perturbations des conditions de travail habituelles. Des systèmes, des procédures et des contrôles sont en place et le personnel clé a reçu la préparation nécessaire pour assurer la continuité des opérations.

Facteur de risque	Description	Probabilité d'occurrence	Incidence si le risque se produit	Stratégie de mitigation
Risque stratégique (changements apportés aux politiques)	Les changements apportés par la province aux politiques actuelles en matière de capital-risque pourraient entraîner des changements additionnels aux responsabilités de la SOFC.	Moyenne	Élevée	Surveiller et évaluer les questions d'élaboration de politiques pour soutenir les politiques et les plans provinciaux en matière de capital-risque et y répondre. Fournir une analyse technique et des conseils pour soutenir le processus d'élaboration des politiques.

8.0 Ressources humaines

Les équivalents temps plein (« ETP ») de la SOFC sont inclus dans le compte global des ETP du ministère. Le ministère récupérera la totalité du coût de huit (8) postes et des frais généraux associés auprès de la SOFC. Seulement un (1) de ces postes est exclu de la négociation collective. Les employés sont rémunérés conformément à la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et les employés qui gagnent plus de 100 000 \$ par an sont assujettis à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario).

Les niveaux de dotation en personnel de la SOFC sont allégés par rapport à ceux des organismes publics ayant des mandats de développement économique similaires, comme la BDC et Investissement Québec. En raison du modèle de dotation allégé et pour assurer des opérations prudentes, la SOFC est également soutenue par un nombre limité de fournisseurs de services externes qui possèdent des connaissances spécialisées en matière d'évaluation de fonds, de copacements directs et de placements de fonds, ainsi que des services de vérification et de comptabilité.

La SOFC travaille en collaboration avec l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines du ministère pour mettre en œuvre et appliquer les stratégies, les politiques et les pratiques en matière de ressources humaines de la province. La SOFC continuera de maintenir ses objectifs opérationnels conformément aux niveaux de dotation actuellement approuvés.

9.0 Plan de communication

La SOFC travaille en étroite collaboration avec le ministère lorsque des communiqués de presse ou des annonces doivent être diffusés au public, y compris aux intervenants du secteur. On peut trouver des mises à jour sur la SOFC sur son site Web à l'adresse www.ocgc.gov.on.ca. Le site comprend le plan d'activités annuel de la SOFC, son rapport annuel et des renseignements pertinents relatifs au portefeuille, y compris les nouveaux investissements et les sorties réussies. Les états financiers de la SOFC figurent aussi dans le deuxième volume des Comptes publics de l'Ontario.

Les mises à jour relatives aux autres fonds sont accessibles sur les sites Web ci-dessous.

FOCR	www.ovcf.com
NVCF	www.northleafcapital.com
Fonds Démarrage et expansion	www.suv.vc
Yaletown	www.yaletown.com
Lumira	www.lumiraventures.com
Genesys	www.genesyscapital.com

La SOFC répond aux demandes de renseignements que lui fait parvenir le public au sujet de son mandat et de ses responsabilités, en temps voulu et dans des formats accessibles comme demandé.

10.0 Aperçu des résultats de 2019-2020

Au moment de la rédaction du présent rapport, la SOFC a atteint la quasi-totalité de ses objectifs de 2019-2020 :

Gestion du portefeuille de placements du FODTE

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le FODTE maximise la création de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et comparer les placements existants du FODTE à l'aide d'indicateurs de performance clés, de comparateurs disponibles sur le marché et des mesures de capital-risque applicables chaque trimestre ou 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte des paramètres en temps voulu 100 % du temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Les paramètres sont présentés en temps voulu. Le rendement du fonds doit correspondre aux normes de l'industrie canadienne du capital-risque et prendre les mesures

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
	plus souvent si la situation le justifie.		correctives appropriées.
<p>Gestion du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner et analyser les revenus, les dépenses et les prévisions budgétaires afin de modéliser les besoins de trésorerie de l'entreprise ou des entreprises, de façon à déterminer les besoins de financement ultérieurs des investisseurs et à déterminer si la participation aux financements futurs demeure justifiée. • Financement de suivi cumulatif afin de modéliser les répercussions et les pressions globales sur le portefeuille de FODTE à court et moyen terme jusqu'à la sortie de la société en portefeuille. • Examiner et analyser les plans d'exploitation et les résultats des 	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de prendre des décisions en matière de gestion de portefeuille, la SOFC examinera et évaluera, chaque trimestre ou plus souvent si la situation le justifie, ce qui suit (la liste n'est pas exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> ○ financements de suivi; ○ fusions et acquisitions potentielles; ○ cession des actifs de l'entreprise; ○ prorogation des conventions; ○ élection des administrateurs de sociétés; ○ emploi des principaux membres de la direction de la société ou changements les concernant; ○ plans d'exploitation et résultats opérationnels; ○ autres changements importants dans la société. 	<ul style="list-style-type: none"> • Produire l'information requise en temps voulu afin de faciliter les décisions discrétionnaires de la SOFC dans son intérêt supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'information requise est produite en temps voulu afin de faciliter les décisions de la SOFC en matière de placement.

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<p>sociétés émettrices. Formuler des recommandations pour le financement de suivi ou les sorties stratégiques.</p>			
<p>Pour chaque société en portefeuille du FODTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les résultats d'exploitation des sociétés en portefeuille par rapport aux objectifs de leur plan d'affaires respectif. • Assister aux réunions du conseil d'administration de la société en portefeuille, au besoin. Consulter d'autres investisseurs sur le rendement des sociétés en portefeuille, au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et analyser les indicateurs de rendement clés chaque trimestre. • Comparer le rendement par rapport à celui de sociétés cotées en bourse similaires, actives dans le même secteur d'activité. • Recueillir des renseignements sur le marché. • Déterminer les questions préoccupantes et prendre les mesures requises pour les traiter en temps voulu. • Examiner et évaluer les indicateurs de rendement clés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les indicateurs de rendement clés et l'évolution des sociétés en portefeuille chaque trimestre, y compris les répercussions sur la réussite à long terme et l'évaluation des sociétés en portefeuille. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs de rendement clés et l'évolution du portefeuille sont examinés chaque trimestre.

Administrer les participations de la province à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Superviser les participations de la SOFC à titre de société en commandite afin de maximiser la création de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et comparer les placements chaque trimestre en utilisant les paramètres du capital-risque, et chercher continuellement des possibilités de réaliser des gains d'efficience. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les coûts de fonctionnement sont conformes au budget approuvé. Le rendement du fonds doit correspondre aux normes de l'industrie canadienne du capital-risque et prendre les mesures correctives appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts de fonctionnement sont restés conformes au budget approuvé. Le rendement du fonds doit correspondre aux normes de l'industrie canadienne du capital-risque et les mesures correctrices appropriées ont été prises.
<ul style="list-style-type: none"> Superviser les engagements de la SOFC afin de veiller au respect des buts et des objectifs des fonds respectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque trimestre, ou plus souvent si la situation le justifie, vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées ainsi que (la liste n'est pas exhaustive) tout paramètre concernant les placements; la diversification géographique et sectorielle du portefeuille et la cadence des engagements, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le fonds : a un portefeuille suffisamment diversifié pour réaliser ses objectifs en matière de rendement et fait les recherches nécessaires si les objectifs ne sont pas atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports de mise à jour préparés par le gestionnaire de fonds ont été examinés et les recherches nécessaires effectuées.
<ul style="list-style-type: none"> Répondre à tous les appels de 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des appels de capitaux auxquels on a 	<ul style="list-style-type: none"> Le commandité doit répondre à tous les appels 	<ul style="list-style-type: none"> On doit répondre à tous les appels de

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
capitaux dans les délais requis.	répondu dans les délais requis.	de capitaux dans les délais requis.	capitaux dans les délais requis.
<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les résultats provisoires et rendre compte des indicateurs de rendement clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir du commandité, chaque trimestre, les indicateurs de rendement clés et autres paramètres pertinents; vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées et assurer leur respect, et recueillir des renseignements sur le marché en ce qui concerne les engagements et les placements du fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir les indicateurs de rendement clés chaque trimestre, sinon, prendre les mesures appropriées en temps voulu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs de rendement clés ont été obtenus en temps voulu, et les mesures appropriées ont été prises en temps voulu.

Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Participer à des initiatives du secteur de capital-risque pour mieux faire connaître le mandat de la SOFC et les possibilités d'investissement en Ontario. 	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des renseignements sur le marché pour soutenir les politiques publiques en matière de capital-risque afin de poursuivre les développements de l'écosystème du capital-risque en Ontario et de recueillir des données sur les occasions générées. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les renseignements et les données sur le marché et prendre les mesures appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> Même si elle a participé à un moins grand nombre d'événements de capital-risque que par les années précédentes en raison du gel des dépenses discrétionnaires à l'échelle du gouvernement, la SOFC a rencontré de manière proactive les gestionnaires de

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
			fonds de capital-risque, les investisseurs, les leaders d'opinion du secteur des technologies et les experts en la matière afin de recueillir des renseignements sur le marché qui permettront de façonner les politiques publiques en matière de capital-risque dans les prochaines années.
<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et examiner les changements et (ou) les initiatives gouvernementales en matière de politique de capital-risque et y réagir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les changements pertinents du gouvernement et de l'industrie chaque trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder aux évaluations chaque trimestre et prendre les mesures appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements pertinents du gouvernement et de l'industrie sont évalués chaque trimestre, et les mesures appropriées ont été prises.

Pour recevoir une partie ou l'intégralité de ce rapport dans un autre format plus accessible, veuillez envoyer un courriel à l'adresse ocgc@ontario.ca.

Annexe A : Information financière

Dépenses de fonctionnement proposées, revenus projetés et exigences en matière de financement

La SOFC est un organisme provincial géré par un conseil d'administration. En vertu de la loi, elle est tenue de produire des états financiers pour chaque exercice, approuvés par son conseil d'administration, et de les soumettre au ministre dans les 120 jours qui suivent la fin de chaque exercice. Les états financiers résument les revenus et les dépenses de la SOFC et sont présentés à l'Assemblée législative après approbation du ministre. Les états sont aussi inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. Les résultats financiers de la SOFC sont consolidés avec ceux de la province dans les comptes publics et le budget.

Le plan d'activités annuel de la SOFC énonce ses dépenses de fonctionnement et ses revenus de l'exercice financier écoulé, les prévisions des trois prochains exercices, ainsi que les prévisions correspondantes des états de la situation financière⁹.

Remarque : En ce qui concerne l'état des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé, on ne fait pas de spéculation au sujet du revenu des placements, des gains/(pertres) enregistrés par les fonds, des dépréciations ou des gains (pertres) de change enregistrés par les fonds, subséquents à l'exercice terminé le 31 mars 2020. Les valeurs de ces actifs financiers ne sont maintenues que pour les besoins de la budgétisation.

⁹ Ces états sont conformes aux normes comptables du secteur public.

Tableau 1 :

États des dépenses de fonctionnement	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice 2019-2020	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2019-2020	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹⁰		
			2020-2021	2021-2022	2022-2023
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)					
Coûts de fonctionnement partagés avec le ministère :					
Traitements et salaires	397	825	867	911	1023
Avantages sociaux	43	81	85	90	97
Transport et communications	3	15	17	17	17
Services	39	52	55	58	61
Installations	41	67	70	73	77
Fournitures et matériel	2	2	2	2	2
Total des remboursements au ministère	525	1 042	1 096	1 151	1 277
Autres dépenses de fonctionnement directes :					
Frais de gestion de la trésorerie	16	44	60	63	64
Frais de services professionnels ¹¹	123	319	443	466	158
Dépenses des membres du conseil et des comités	1	5	5	5	5
Total ACDF	140	368	508	534	227
Total des dépenses de fonctionnement directes	665	1 410	1 604	1 685	1 504

¹⁰ La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.¹¹ Les frais de services professionnels comprennent les fournisseurs de services externes qui possèdent des connaissances spécialisées en matière d'évaluation de fonds, de coplacement direct et de fonds de fonds, ainsi que des services juridiques, de vérification et de comptabilité.

Tableau 2 :

États des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹²		
			-----	-----	-----
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)	2019-2020	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus :					
Financement et paiements de transfert ¹³	1 220	27 000	2 000	2 000	2 000
Recouvrement des dépenses de la déclaration d'intérêt	208	208	-	-	-
Revenus d'intérêts	1 942	3 259	2 500	2 000	1 700
Revenus de placement dans les fonds	7	7	s.o.	s.o.	s.o.
Gains (pertes) nets non réalisés sur la vente de placements dans les fonds	261	261	s.o.	s.o.	s.o.
Gains (pertes) de change	(47)	(234)	s.o.	s.o.	s.o.
	3 591	30 501	4 500	4 000	3 700
Dépenses :					
Remboursement au ministère	525	1 042	1 096	1 151	1 277
Frais de gestion de la trésorerie	16	44	60	63	64
Frais de services professionnels	123	319	443	466	158
Honoraires des membres du conseil et des comités	1	5	5	5	5
Perte de valeur des fonds – FODTE	-	-	s.o.	s.o.	s.o.
	665	1 410	1 604	1 685	1 504
Excédent de fonctionnement pour la période	2 926	29 091	2 896	2 315	2 196
Excédent de fonctionnement cumulé – début	395 786	395 786	424 877	427 773	430 088
Excédent de fonctionnement cumulé – fin	398 712	424 877	427 773	430 088	432 284

¹² La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.¹³ Projections fondées sur les discussions avec le ministère.

Tableau 3 :

États de la situation financière	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice 2019-2020	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2019-2020	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹⁴ -----		
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)			2020-2021		
Actifs financiers :					
Espèces et quasi-espèces	19 551	18 322	16 717	12 033	7 529
Titres négociables	187 056	199 807	182 607	169 527	152 747
Débiteurs	606	2	2	2	2
Fonds ontarien de capital-risque LP	81 530	83 195	86 716	86 716	86 716
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	27 479	32 693	32 693	32 693	32 693
Northleaf Venture Catalyst Fund LP	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Fonds Démarrage et expansion	16 500	20 000	25 000	25 000	25 000
Yaletown Innovation Growth LP	5 800	7 400	10 600	14 200	18 200
Lumira Ventures III LP	6 328	7 708	11 388	15 068	18 748
Genesys Ventures III LP	4 972	6 050	7 850	9 649	11 449
Amplitude Ventures	-	1 000	2 500	4 000	5 500
Fonds axés sur le marché – À déterminer	-	-	3 000	12 500	25 000
	399 822	426 177	429 073	431 388	433 583
Passifs :					
Créditeurs et charges à payer	500	300	300	300	300
Excédent cumulé	399 322	425 877	428 773	431 088	433 284
L'excédent cumulé comprend :					
Excédent de fonctionnement cumulé	398 712	424 877	427 773	430 088	432 284
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	610	1 000	1 000	1 000	1 000
	399 322	425 877	428 773	431 088	433 284

¹⁴ La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.

Annexe B : Gouvernance

Ministre

Chaque année, le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre ») est tenu de déposer le rapport annuel de la SOFC devant l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de la SOFC. Le ministre maintient également des communications avec la SOFC, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant la SOFC.

Président

Le président est responsable devant le ministre de l'exécution par la SOFC de son mandat. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de la SOFC. En outre, le président assure la direction de la SOFC.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la SOFC (le « conseil d'administration ») sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC et veille à ce que le mandat de la SOFC soit réalisé. Le conseil d'administration est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du président et chef de la direction et du personnel de la SOFC concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration de la SOFC sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de la SOFC.

Comité de vérification et de gestion des risques

Le comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit des rapports des vérificateurs internes de la SOFC et du vérificateur attitré en ce qui concerne les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de la SOFC relatives aux risques et à leur atténuation.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines seconde le conseil d'administration en examinant les programmes et les pratiques en matière de ressources humaines de la SOFC se rapportant à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation.

Président et chef de la direction

En vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), le président et chef de la direction est employé aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et est nommé par le conseil d'administration. Le président et chef de la direction doit rendre compte au conseil d'administration de ce qui suit :

- la gestion et l'administration de la SOFC;
- la supervision du personnel de la SOFC;
- l'exécution des rôles et des responsabilités attribués, par le conseil d'administration, la Loi et les autres directives gouvernementales applicables.

Le président et chef de la direction travaille sous la direction du président et du conseil d'administration pour mettre en œuvre les politiques et les décisions opérationnelles. Le président et chef de la direction rend compte des résultats de rendement de la SOFC au conseil d'administration, directement ou par l'entremise du président.

Employés

Tous les employés de la SOFC sont des fonctionnaires employés en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Le personnel s'acquitte des activités d'exploitation de la SOFC sous la supervision du président et chef de la direction.

Annexe C : Organigramme

Société ontarienne de financement de la croissance Organigramme

